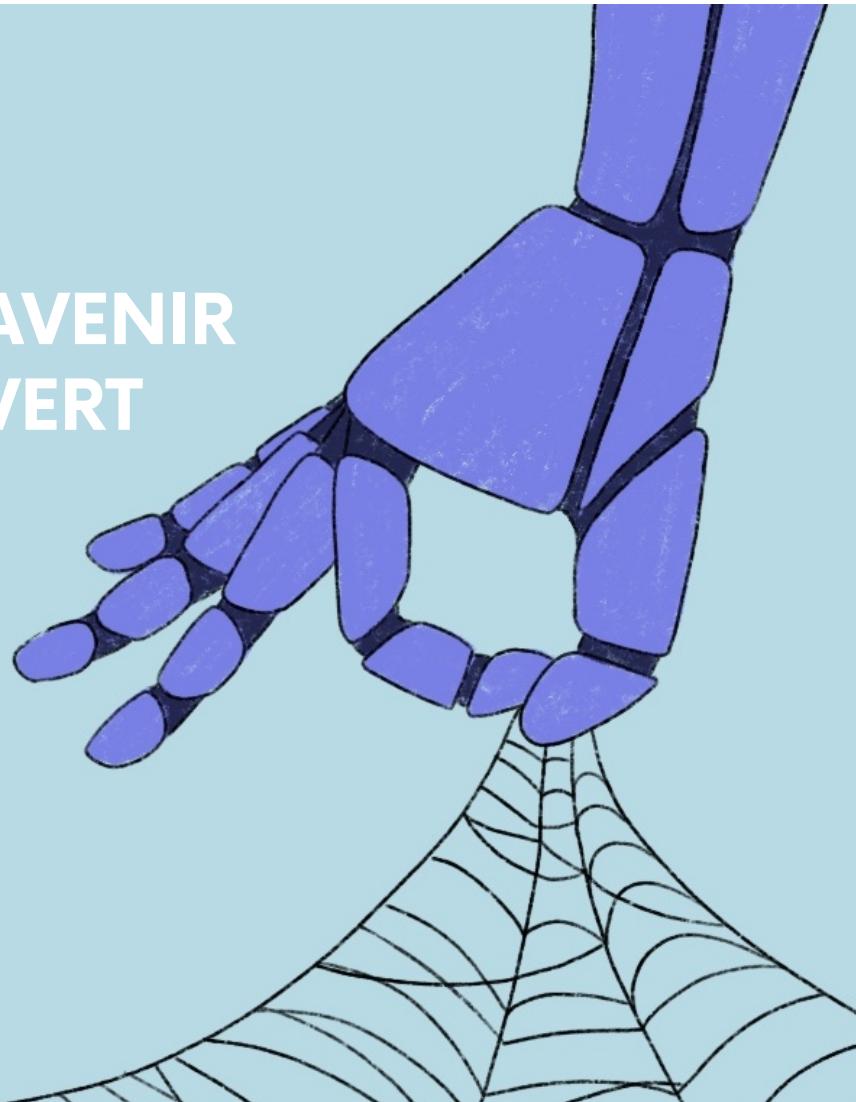


IA GÉNÉRATIVE : DES DÉFIS POUR L'AVENIR DE L'INTERNET OUVERT

L'impact des services d'IA générative
sur la liberté de choix,
la richesse des contenus
et la capacité d'innovation sur internet

Résumé — Janvier 2026



Avec la collaboration du Pôle d'Expertise de la Régulation Numérique - PEReN

Résumé

1. Les services d'IA générative : de nouvelles portes d'entrée vers l'internet

Innovation majeure et prometteuse pour nos sociétés et nos économies, les services d'IA générative offrent aux utilisateurs, qu'ils soient particuliers ou professionnels, de nouvelles capacités de création et d'assistance.

Par sa diffusion rapide dans les usages et outils numériques du quotidien, l'IA générative est appelée à jouer un rôle déterminant dans la manière d'accéder à la diversité des contenus d'Internet et des services qui le composent. Cette évolution bouleverse les pratiques numériques des utilisateurs qui ne sont plus nécessairement incités à naviguer de lien en lien, mais sont amenés à concentrer leurs interactions sur l'interface d'un agent IA, qui sélectionne, reformule, structure l'information, accède à certains services tiers en leur nom et propose une unique réponse en langage naturel, limitant pour les utilisateurs l'accès direct aux sources et services d'origine. Ainsi, les services d'IA générative constituent une nouvelle porte d'entrée vers l'internet, à l'instar des services des fournisseurs d'accès internet (FAI) et des grandes plateformes numériques tels que les moteurs de recherche, les réseaux sociaux, les navigateurs ou les plateformes de commerce en ligne.

La fourniture de services d'IA générative repose sur la collecte et l'exploitation de volumes massifs de données afin de procéder à leur entraînement, ce qui engendre des relations et des enjeux nouveaux entre acteurs. Par ailleurs, en raison des limites inhérentes aux techniques d'apprentissage, les réponses des IA génératives peuvent comporter des biais ou des erreurs.

Ces nouvelles portes d'entrée vers internet, que sont les services d'IA générative, sont susceptibles de remettre en question certains fondements historiques du réseau, au premier rang desquels figure le principe de l'internet ouvert. Celui-ci découle de la conception originelle d'internet comme un réseau de réseaux décentralisé, fondé sur des protocoles ouverts, permettant l'échange libre d'informations, de connaissances et de données sans autorisation préalable, et favorisant l'innovation.

2. L'internet ouvert : un principe fondateur pour l'innovation et les libertés en ligne

Le principe de l'internet ouvert a profondément influencé la conception des protocoles et des architectures techniques sur lesquels repose actuellement internet. Au sein de l'Union européenne, le règlement dit « internet ouvert »¹ adopté en 2015 impose ainsi aux fournisseurs d'accès à internet des obligations de neutralité du net, c'est-à-dire de traitement égal du trafic, indépendamment de sa destination, de son émetteur ou de son contenu ; et définit le principe d'internet ouvert comme le droit, pour les utilisateurs finals, d'accéder aux contenus, applications et services de leur choix et de les diffuser. L'objectif est d'éviter qu'un intermédiaire technique n'impose des conditions discriminatoires à la circulation des contenus et services sur internet. L'enjeu est double : favoriser, d'une part, l'innovation sur les marchés numériques et créer, d'autre part, un socle à l'exercice des libertés fondamentales sur internet : liberté d'expression, d'entreprendre et d'information en particulier.

Depuis les premiers débats relatifs à la neutralité du net, l'écosystème numérique a profondément évolué. Au-delà des fournisseurs d'accès à internet, de grandes plateformes numériques, telles que les

¹ [Règlement \(UE\) 2015/2120](#) du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 établissant des mesures relatives à l'accès à un internet ouvert.

moteurs de recherche, les réseaux sociaux, les systèmes d'exploitation ou les boutiques d'applications, sont devenues des intermédiaires incontournables pour accéder aux contenus et services en ligne. Alors que les fournisseurs d'accès constituaient des portes d'entrée matérielles vers internet, ces acteurs ont progressivement occupé le rôle de portes d'entrée logicielles, capables de structurer, filtrer ou restreindre les choix des utilisateurs.

Dans ce contexte, il est apparu nécessaire, pour préserver l'ambition d'un internet ouvert garantissant la liberté de choix des utilisateurs et la capacité d'innovation, de regarder au-delà de la neutralité des infrastructures opérées par les fournisseurs d'accès à internet. L'Union européenne a apporté de premiers éléments de réponse à ces enjeux, notamment à travers le règlement sur les marchés numériques, destiné à prévenir les pratiques susceptibles de restreindre la contestabilité des marchés et la liberté effective de choix des utilisateurs.

3. L'impact des IA génératives sur l'internet ouvert et les risques de concentration

Les services d'IA générative s'inscrivent dans cette dynamique d'évolution et sont susceptibles de prolonger, voire d'amplifier, certains risques posés par les grandes plateformes. Leur nature spécifique soulève également des enjeux nouveaux, qui appellent une attention particulière au regard de l'ouverture de l'internet.

Liberté d'accéder aux contenus et services de son choix

Les services d'IA générative redéfinissent les modalités d'accès aux contenus et services. L'utilisateur passe d'un rôle d'explorateur du web, naviguant de lien en lien, à celui de lecteur d'une réponse synthétique produite par un système d'IA. Il ne parcourt plus directement la diversité des contenus et services disponibles sur internet, mais consulte une synthèse construite à partir des sources sélectionnées par l'IA.

Alors que les premières générations de services d'IA générative se caractérisaient par une absence d'affichage des sources, des progrès notables ont depuis été réalisés, avec le déploiement de mécanismes permettant d'expliquer le raisonnement et d'indiquer certaines sources mobilisées. Pour autant, les services d'IA générative présentent généralement un nombre limité de sources par réponse et leur réponse synthétique en langage naturel tend à désinciter l'utilisateur à consulter les sites d'origine et à explorer le web. En outre, les critères de sélection et de hiérarchisation des sources par l'IA restent largement opaques.

Le développement récent de l'IA dite agentique qui permet aux services d'IA d'interagir avec d'autres applications et services numériques pourrait conduire les internautes à déléguer à des agents IA, le choix des applications ou services utilisés. La sélection effectuée pourrait alors être orientée par les préférences ou les partenariats, notamment commerciaux, établis par le fournisseur du service d'IA, au détriment du libre choix et de l'innovation ouverte sur internet.

Capacité à innover et à partager les contenus et services de son choix

Les services d'IA générative transforment profondément les modalités de partage et de valorisation des contenus et services pour les éditeurs, les fournisseurs et les internautes. Ils interrogent la visibilité des contenus sur internet et peuvent conduire à une baisse du trafic vers les sites sources. Les acteurs concernés disposent de surcroît de marges de manœuvre limitées pour favoriser l'indexation et la mise en avant des contenus par les services d'IA générative. Les pratiques d'optimisation du référencement, actuellement maîtrisées pour les moteurs de recherche, doivent évoluer vers de nouvelles logiques encore peu documentées pour cibler les outils d'IA générative. Ces changements soulèvent des enjeux majeurs en matière de découverabilité, de modèles économiques et de pérennité des acteurs traditionnels de la création et de la fourniture de contenus et de services en ligne.

À terme, cette moindre découvrabilité combinée à la concurrence de contenus synthétiques faciles à produire en grande quantité, pourrait désinciter à la production de contenus par des humains, pourtant essentiels à la richesse de l'écosystème numérique. Or, le scénario d'une artificialisation de l'internet, dominé par des contenus majoritairement synthétiques, constituerait non seulement une atteinte à la diversité en ligne, mais pourrait également fragiliser le développement des futurs services d'IA générative eux-mêmes, puisque les données issues du monde réel sont nécessaires à leur entraînement et à la qualité de leurs sorties.

Ouverture et contestabilité des marchés numériques

Si les modèles économiques demeurent encore en cours de structuration – ce qui appelle à une analyse prudente – des risques de concentration existent à différentes étapes de la chaîne de valeur. Ils sont renforcés par l'importance des investissements requis, l'accès privilégié à des volumes massifs de données, ainsi que par les stratégies d'intégration verticale et d'écosystèmes mises en œuvre par certains acteurs. Ces conditions peuvent conduire à une dépendance accrue des utilisateurs, des éditeurs de contenus et des fournisseurs de services à un nombre limité de services d'IA générative, appelés à jouer un rôle central dans l'accès aux contenus et aux services sur internet. Si de telles dynamiques de concentration se confirmaient, les choix opérés par les fournisseurs de services d'IA générative « dominants », notamment en matière de conception des interfaces, de sélection des sources ou de conditions d'accès aux services tiers, deviendraient d'autant plus structurants pour la liberté de choix des internautes et la capacité d'innovation sur internet.

4. Allier internet ouvert et diffusion de l'IA générative

Face à ce diagnostic, l'Arcep propose six axes de recommandations visant à concilier le développement des services d'IA générative avec la préservation de l'ouverture de l'internet. L'objectif est de soutenir les innovations permises par l'IA générative tout en garantissant aux internautes la capacité d'exercer librement leurs choix quant aux contenus consultés ou partagés, aux services utilisés et aux innovations développées. Il s'agit également de prévenir toute forme de verrouillage du marché injustifié par des intermédiaires devenus incontournables.

> Axe 1 : Réaffirmer les principes de l'internet ouvert à l'ère de l'IA générative

Le principe de l'ouverture de l'internet à l'ère du développement et de l'adoption rapide des services d'IA générative doit être réaffirmé, dans le cadre de la régulation numérique et de l'IA, en particulier au niveau européen. L'internet ouvert doit également constituer un point d'attention dans les discussions et négociations menées au sein des enceintes multilatérales relatives au développement et à la gouvernance de l'IA générative.

Par ailleurs, l'analyse des effets des services d'IA générative sur l'ouverture de l'internet doit être poursuivie : l'Arcep invite à des travaux de recherche complémentaires sur ce sujet.

> Axe 2 : Développer des protocoles ouverts pour les interconnexions entre fournisseurs de services d'IA générative et éditeurs de contenus et d'applications

Le développement d'un écosystème de l'IA générative ouvert dépend notamment de la mise en place de conditions techniques et de briques technologiques permettant aux acteurs de s'interconnecter efficacement, dans la continuité de l'histoire technique d'internet. Il s'agit de soutenir la mise en place et l'adoption de protocoles ouverts et interopérables contribuant à assurer des relations plus fluides, transparentes et équilibrées entre les services d'IA et les éditeurs de contenus et de services en ligne, y compris en soutien d'accords contractuels le cas échéant. De tels protocoles gagneraient à être suffisamment granulaires pour prendre en compte la diversité des interactions – entraînement, indexation, agentification – susceptibles d'être contractualisées entre fournisseurs de services d'IA générative et éditeurs de contenus et d'applications.

Ils pourraient œuvrer à soutenir l'interopérabilité verticale des services d'IA générative, dans un cadre de gouvernance multipartite propice à leur adoption à l'échelle internationale.

> **Axe 3 : Faire émerger des conditions équitables pour l'accès, l'usage et la valorisation des contenus et services par les IA génératives**

Le développement d'un écosystème d'IA générative ouvert et dynamique suppose de trouver un équilibre entre, d'une part, la juste valorisation des contenus et des services mobilisés par les services d'IA générative et, d'autre part, la préservation de conditions d'accès favorables à l'innovation et à la concurrence, notamment pour les acteurs émergents. A cet égard, l'accès aux contenus protégés, en particulier lorsqu'ils sont mobilisés pour des usages d'entraînement ou de génération, doit faire l'objet d'un encadrement adapté. Il conviendrait aussi d'encourager le développement de mécanismes techniques facilitant la valorisation des contenus à l'image des premières expérimentations de systèmes de microtransactions conduites par certains intermédiaires techniques ou encore le recours à des tiers de confiance chargés de faciliter la gestion des droits et des flux de valeur.

En ce qui concerne les relations entre éditeurs de presse et services d'IA générative soulevant des enjeux spécifiques de pluralisme, les dispositifs existants relatifs à la distribution de titres de presse d'information politique et générale par les kiosques numériques, prévoyant pour ces derniers de faire droit aux demandes des éditeurs de presse dans des conditions raisonnables et non discriminatoires, pourraient inspirer la mise en place de mécanismes adaptés aux services d'IA générative.

Outre les données protégées, il convient d'encourager la mise à disposition de ressources partagées, y compris des espaces de données répondant aux besoins des développeurs d'IA.

> **Axe 4 : Mobiliser les outils de régulation existants pour garantir l'ouverture des services d'IA générative**

Le cadre réglementaire européen existant, comprenant notamment le règlement sur les marchés numériques, le règlement sur les services numériques et le règlement sur les données, constitue un ensemble d'outils susceptibles de contribuer à la préservation de l'ouverture des services d'IA générative. Ces instruments apparaissent d'autant plus pertinents que les services d'IA générative sont largement déployés par des acteurs déjà concernés par ces cadres juridiques. Il conviendra de les mobiliser pour traiter une partie des problématiques identifiées et tempérer certains risques liés aux services d'IA.

> **Axe 5 : Soutenir le développement de services d'IA générative plus transparents et évaluables**

Si des progrès notables ont été réalisés par les acteurs du secteur, les constats mettent en évidence la persistance de défis en matière de fiabilité, de transparence et de traçabilité des services d'IA générative. Ces enjeux appellent à poursuivre les efforts engagés, notamment en améliorant le suivi des performances des modèles et en soutenant, lorsque cela est pertinent, le développement de modèles plus petits et plus frugaux, susceptibles d'être plus facilement évalués.

> **Axe 6 : Donner aux internautes les moyens de définir et de maîtriser leurs usages de l'IA générative**

Les transformations induites par les services d'IA générative soulignent l'importance de mettre à disposition des utilisateurs des informations fiables et comparables afin d'éclairer leurs choix. L'Arcep encourage la disponibilité de solutions de paramétrage permettant de préserver une liberté de choix en matière de sources et de services. Plus largement, l'Autorité appelle poursuivre les efforts en matière de formation et de littératie à l'IA, ainsi qu'à encourager des dispositifs permettant de prendre en compte l'intérêt des utilisateurs dans le développement des services d'IA générative.